



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GENERALE

DP/1996/12/Add.2
31 janvier 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire
25-29 mars 1996, New York
Point 10 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Examen à mi-parcours du cinquième programme de la
République démocratique populaire lao

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
I. EXAMEN A MI-PARCOURS	1-2	3
II. LES OBJECTIFS NATIONAUX DE DEVELOPPEMENT ET LE CINQUIEME PROGRAMME	3-4	3
III. RESSOURCES ALLOUEES AU PROGRAMME	5-6	3
IV. EFFICACITE DU PROGRAMME	7-20	4
A. Appui au nouveau mécanisme économique	8-10	4
B. Développement de l'infrastructure physique	11	5
C. Mise en valeur des ressources humaines	12-16	5
D. Priorités futures	17-20	7
V. DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	21-22	7
VI. FONDS ADMINISTRES PAR LE PNUD	23-26	8
A. Fonds d'équipement des Nations Unies	23	8
B. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	24	8
C. Programme de renforcement des capacités de gestion	25	8
D. Ressources spéciales du Programme	26	9
VII. QUESTIONS OPERATIONNELLES	27-36	9
A. L'approche-programme	27-28	9
B. Gestion et exécution des projets	29-33	9
C. Suivi et évaluation	34-36	11

/...

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
VIII. MODALITES D'EXECUTION	37-38	11
IX. COORDINATION DE L'AIDE ET MOBILISATION DES RESSOURCES	39-43	12
Annexe. Etat financier récapitulatif		14

I. EXAMEN A MI-PARCOURS

1. L'examen à mi-parcours du cinquième programme de la République démocratique populaire lao a été réalisé avec la participation de plusieurs groupes de travail composés de représentants du gouvernement et du PNUD ainsi que des autres institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales opérant dans le pays. Ce processus a contribué à déterminer si les différents éléments du programme continuaient de correspondre aux priorités du pays et si les résultats recherchés étaient atteints ou avaient des chances de l'être, particulièrement compte tenu des changements qui avaient caractérisé l'environnement des activités de développement. Cet examen a également été une occasion de déterminer si les ressources financières et humaines affectées à l'exécution du programme étaient utilisées efficacement. Différents ateliers auxquels ont participé de hauts fonctionnaires du gouvernement ont également été organisés pour examiner le projet de document commun de synthèse. Ce document identifiait les principaux problèmes rencontrés et contenait des recommandations concrètes tendant à améliorer l'impact et l'efficacité par rapport à leurs coûts du programme de coopération entre le PNUD et le gouvernement; en outre, il contenait un examen de l'orientation que pourraient prendre à l'avenir les activités de programmation compte tenu des progrès accomplis par le pays sur la voie de la transition vers une économie de marché ainsi que de l'articulation de la stratégie du développement du pays autour de sept priorités nationales. Le document commun de synthèse a été examiné et approuvé par le gouvernement et par le Siège du PNUD à la mi-1995.

2. La réunion officielle d'examen à mi-parcours entre le gouvernement et le PNUD s'est à Vientiane en avril 1995.

II. LES OBJECTIFS NATIONAUX DE DEVELOPPEMENT ET LE CINQUIEME PROGRAMME

3. En 1986, lors de son quatrième Congrès, le Parti révolutionnaire du peuple lao a adopté un train de mesures de réforme visant à transformer l'économie dirigée du pays en une économie de marché caractérisée par une décentralisation du pouvoir de décision en matière économique et un secteur privé beaucoup plus vaste. Le nouveau système de gestion économique qui est issu de ces mesures de réforme a été appelé le "nouveau mécanisme économique". Ce système orienté vers le marché a été incorporé à la Constitution du pays en 1991.

4. Le cinquième programme de la République démocratique populaire lao pour la période 1992-1996 (DP/CP/LAO/5) a été conçu de manière à appuyer la réalisation des plans de développement du gouvernement dans les domaines suivants : a) mise en oeuvre des réformes économiques et administratives; b) développement de l'infrastructure physique du pays; et c) mise en valeur des ressources humaines.

III. RESSOURCES ALLOUEES AU PROGRAMME

5. Lors de la préparation du cinquième programme du pays, le montant total des ressources disponibles au titre du chiffre indicatif de planification (CIP) du cinquième cycle s'élevait à 42 156 000 dollars. L'on trouvera en annexe un état financier récapitulatif ainsi qu'une ventilation de l'allocation des ressources totales disponibles au titre du CIP entre les différents domaines d'activité prioritaires.

6. Il convient de noter que, vu que les ressources programmables avaient été ramenées à 70 % du CIP, il a été convenu lors de la réunion d'examen à mi-parcours que le PNUD ne négligerait aucun effort pour mobiliser pour l'exécution du programme des ressources supplémentaires tant à l'intérieur de l'Organisation (ressources spéciales du programme, etc.) qu'à l'extérieur. Il a été convenu en outre que l'objectif prioritaire en matière de mobilisation des ressources devrait être de compenser la réduction de 30 % du CIP, qui avait représenté un montant de 12,6 millions de dollars.

IV. EFFICACITÉ DU PROGRAMME ET IMPACT PRELIMINAIRE

7. Tous les projets appuyés dans le cadre du cinquième programme du pays correspondaient, d'une façon générale, à un ou plusieurs des trois domaines d'activité prioritaires indiqués au paragraphe 4 ci-dessus. Toutefois, pour accroître l'impact de l'assistance fournie par le PNUD pour appuyer la réalisation des objectifs de développement d'ensemble fixés par le gouvernement, la majeure partie de ces projets ont été regroupés afin de mieux centrer le programme. Aussi a-t-il fallu, en février 1995, réduire la portée de certains des projets financés au titre du CIP. Les activités entreprises jusqu'à présent dans le cadre du cinquième programme ont beaucoup contribué à infléchir dans un sens positif le développement du pays et elles ont continué de correspondre aux besoins du pays. Le gouvernement a pleinement appuyé l'évaluation du cinquième programme esquissé dans le document commun de synthèse et a relevé que la coopération du PNUD avait contribué efficacement à la mise en valeur des ressources humaines nationales. En outre, l'examen mi-parcours avait permis d'analyser les activités financées par le PNUD au regard d'indicateurs de performance spécifiques et ciblés, ce qui avait facilité le suivi et l'évaluation.

A. Appui au nouveau mécanisme économique

8. L'examen à mi-parcours a fait apparaître que les efforts déployés par le PNUD pour appuyer le processus de réforme du nouveau mécanisme économique avaient été les activités les mieux ciblées et avaient été axés sur la solution d'une série de questions macro-économiques spécifiques avec la participation de ministères ou d'organes gouvernementaux clés. En outre, quelques donateurs seulement, pour la plupart multilatéraux, ont appuyé activement les efforts entrepris par le gouvernement pour mettre en oeuvre et consolider les réformes macro-économiques introduites dans le cadre du nouveau mécanisme économique. Le PNUD a joué parmi eux un rôle de premier plan en collaborant étroitement avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement (BASd) pour fournir la coopération technique nécessaire. La nature de cet appui, ainsi que le nombre limité de donateurs et d'organismes gouvernementaux de contrepartie, ont facilité une collaboration étroite et efficace avec le gouvernement.

9. Tous les projets visant à appuyer le nouveau mécanisme économique ont tendu à renforcer les institutions et les capacités indispensables à une saine gestion des différents secteurs de l'économie du pays. A l'avenir, une attention accrue sera accordée à l'examen des effets négatifs possibles de la transition économique ainsi qu'au resserrement de la coopération avec le gouvernement pour parvenir à une meilleure compréhension des effets de la transition économique

grâce à la réalisation d'études spécifiques et à la préparation de projets et de programmes orientés vers de larges groupes de la population.

10. L'appui apporté par le PNUD au nouveau mécanisme économique est tout à fait justifié si l'on considère l'importance que le gouvernement a accordée au processus de réforme de l'économie ainsi que les résultats donnés par les réformes. Un accent plus marqué devra désormais être mis sur les activités tendant à minimiser les effets négatifs du processus de réforme sur les groupes désavantagés, en particulier ceux qui vivent dans les régions reculées du pays, et notamment les minorités. L'importance croissante que le gouvernement a récemment décidé d'accorder au développement rural devrait permettre à une plus grande proportion de la population d'avoir accès aux fruits de l'expansion économique.

B. Développement de l'infrastructure physique

11. Le cinquième programme prévoyait que les activités prévues dans le deuxième secteur prioritaire, à savoir le développement de l'infrastructure physique, devraient porter sur l'expansion des moyens de transport et de communication, l'exploration des ressources minérales et la mise en valeur de l'hydro-électricité. En outre, il était prévu dans le descriptif du programme que les résultats que celui-ci aurait donnés sur le plan du renforcement des capacités apparaîtraient au vu de la mesure dans laquelle le gouvernement aurait pu planifier et exécuter ces programmes d'expansion et fournir le personnel formé et les ressources nécessaires pour assurer l'expansion future et l'entretien des installations qui auraient été mises en place. Tels sont les principes qui ont inspiré les activités réalisées par le PNUD pour favoriser le développement de l'infrastructure du pays, et surtout pour aider le gouvernement à formuler des plans directeurs et à promouvoir les investissements étrangers dans des domaines comme l'aviation civile, les télécommunications, l'énergie hydro-électrique et la mise en valeur des ressources minérales. Les projets exécutés dans le domaine du développement de l'infrastructure, notamment ceux qui ont été financés par le PNUD et par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), ont directement contribué à renforcer la capacité du gouvernement de planifier, de gérer et de superviser des projets dans les secteurs de l'agriculture, des transports, des communications, de l'énergie hydro-électrique et de l'urbanisme. Le gouvernement a remercié le PNUD du soutien qu'il avait fourni dans le secteur de l'énergie hydro-électrique et a relevé que le PNUD continue de jouer un rôle clef en l'aidant à mobiliser auprès d'autres donateurs une coopération technique supplémentaire pour le développement du secteur de l'hydro-électricité.

C. Mise en valeur des ressources humaines

12. La contribution apportée par le PNUD à la mise en valeur des ressources humaines peut être appréciée au regard de la capacité du gouvernement d'améliorer durablement la situation dans le secteur social par ses propres activités de planification, d'investissement, de gestion et de formation. S'il semble clair que, par le passé, les activités de mise en valeur des ressources humaines ont été relayées au second plan, l'on s'est attaché à inclure des activités de formation dans virtuellement tous les projets entrepris dans le cadre du cinquième programme, ainsi qu'à promouvoir le transfert de compétences et la formation dans le contexte des activités des experts internationaux dont les services sont financés par le PNUD.

13. Le manque persistant de ressources humaines formées et qualifiées dans le pays a conduit à mettre un accent marqué sur le renforcement des capacités dans toutes les activités appuyées par le PNUD, et notamment sur la formation aux activités s'adressant plus particulièrement aux femmes. Des 350 stagiaires qui ont été envoyés à l'étranger pendant la période 1992-1994, 19 % seulement étaient des femmes. Le gouvernement et le PNUD sont convenus de redoubler d'efforts pour inclure plus de femmes dans toutes les activités de formation financées par le PNUD.

14. Il faudra continuer à renforcer les capacités, particulièrement pour faciliter la gestion des projets de développement et des projets de coopération technique financés de source extérieure. Lors de la réunion d'examen à mi-parcours, il a été relevé que le projet concernant le renforcement de l'exécution nationale (LAO/94/005), petit mais important, contribuera à renforcer l'engagement des autorités nationales dans le processus de développement en améliorant les compétences de gestion des projets et en formant un plus grand nombre de gestionnaires parmi le personnel gouvernemental. En particulier, le projet permettra de former des administrateurs pour les projets confiés à l'exécution nationale, de mettre en place et/ou d'éclaircir les arrangements institutionnels applicables et les procédures de gestion des projets et d'aider l'Ecole nationale d'administration et de gestion à renforcer ses capacités de formation à la gestion. Il a également été tenu compte, à cet égard, des recommandations formulées lors de la table ronde qui s'est tenue en juin 1994.

15. En coopération avec la Banque mondiale et d'autres donateurs, le PNUD aidera le gouvernement à formuler et à mettre en oeuvre un vaste programme de mise en valeur des ressources humaines dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la formation, de la santé, de la nutrition et de l'espacement des naissances, conformément à la demande formulée par le gouvernement.

16. Le document commun de synthèse a mis en relief la menace potentielle que le virus d'immunodéficience humaine (VIH)/syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) représentait pour l'avenir des ressources humaines du pays. En comparaison de la situation qui prévalait dans les autres pays de la région, la maladie s'était encore moins propagée en République démocratique populaire lao. Néanmoins, comme le pays évoluait rapidement vers une société plus ouverte et étant donné les transformations économiques et sociales entraînées par ce mouvement, il était urgent d'entreprendre une action préventive. Il a été formulé à cette fin un nouveau projet du PNUD qui est prêt à être approuvé. En outre, le nouveau programme conjoint et coparrainé de lutte contre le VIH/SIDA aidera à consolider les efforts déployés par le système des Nations Unies. Le gouvernement, le PNUD, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les organismes compétents des Nations Unies s'emploieront conjointement à mettre au point une stratégie efficace de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA dans le pays.

D. Priorités futures

17. Lors de la réunion d'examen à mi-parcours, il a été recommandé qu'à l'avenir, l'orientation du programme soit déterminée par les priorités nationales du moment et par les avantages comparatifs dont jouirait le PNUD. Les programmes du PNUD devraient également être replacés dans le contexte d'un effort concerté du système des Nations Unies qui tendrait à appuyer les principaux programmes nationaux, lesquels seraient déterminés dans le cadre du nouveau processus d'élaboration de notes sur les stratégies de pays.

18. L'examen à mi-parcours a permis de déterminer que les trois domaines d'activité prioritaires prévus par le programme avaient été bien choisis et devraient demeurer inchangés. Il a été convenu aussi que : a) le développement rural, en tant que nouvelle priorité du pays, n'était pas expressément prévu dans le contexte du cinquième programme; b) la mise en valeur des ressources humaines était une composante qui se retrouvait partout dans le programme, plutôt qu'une activité distincte; et c) le montant limité des ressources disponibles réduirait le rôle que le PNUD pourrait jouer dans le développement de l'infrastructure physique, sauf pour ce qui était des questions liées à la gestion du secteur.

19. Il a donc été recommandé lors de l'examen à mi-parcours qu'à l'avenir le programme soit orienté vers :

a) L'amélioration de la gestion et de la gouvernance macro-économiques grâce à une réforme des systèmes macro-économiques, du cadre législatif et de la fonction publique qui reflète le rôle nouveau qui incomberait au gouvernement dans l'économie de marché naissante, ainsi que la promotion et la gestion des investissements étrangers dans des secteurs clés comme la génération d'énergie hydro-électrique et la mise en valeur des ressources minérales;

b) L'élimination de la pauvreté en milieu rural grâce à la mise en oeuvre d'approches décentralisées et participatoires tendant à assurer la sécurité alimentaire au niveau des villages, à améliorer la nutrition et l'éducation ainsi que les services de santé ruraux et à créer des activités génératrices de revenus.

20. Le PNUD continuera de mettre l'accent sur les responsabilités nationales en matière d'exécution des programmes de développement, de coordination de l'aide, de renforcement des capacités et de mise en valeur des ressources humaines, non seulement au niveau du gouvernement central mais aussi aux plans local et communautaire. Des mesures de protection de l'environnement devront également faire partie intégrante de tous les programmes.

V. DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

21. Le PNUD collabore étroitement avec le gouvernement pour intégrer aux opérations le concept de développement humain durable (DDH) dans le contexte des priorités nationales définies par le gouvernement. La stratégie nationale de développement élaborée par ce dernier est pleinement conforme au DDH, lequel constituera un élément clé de la note de stratégie du pays et des futures activités de programmation du PNUD. Une attention accrue sera accordée au développement participatoire et à la nécessité d'intensifier le dialogue et de

resserrer la collaboration avec les collectivités, les groupes locaux et les ONG locales et internationales.

22. Le PNUD et le gouvernement s'emploieront aussi plus activement à améliorer la gestion des ressources naturelles. En particulier, les directives relatives à la gestion de l'environnement et au développement durable élaborées par le PNUD seront appliquées à tous les projets, et l'on s'emploiera à promouvoir l'application de technologies respectueuses de l'environnement. L'on s'efforcera de mobiliser pour le pays un financement au titre de Capacités 21, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et des autres fonds de défense de l'environnement. Le PNUD aidera le gouvernement à préparer la ratification des conventions internationales relatives à l'environnement.

VI. FONDS ADMINISTRES PAR LE PNUD

A. Fonds d'équipement des Nations Unies

23. Les fonds appuyés par le FENU ont directement complété les activités financées par le PNUD, habituellement dans le contexte de projets financés au titre du CIP. En outre, grâce aux projets de développement de l'infrastructure, et particulièrement de développement des petits réseaux d'irrigation, exécutés grâce à un appui du FENU, il a été accordé des prêts et des fonds de roulement pour promouvoir la création d'activités économiques connexes. Le FENU a également fourni des fonds de développement local pour encourager l'initiative privée, et particulièrement la création de micro-entreprises, comme des rizeries communautaires et des coopératives artisanales. Les futurs programmes du FENU continueront de mettre l'accent sur l'approche communautaire et sur la nécessité d'assurer une participation accrue des bénéficiaires aux activités à toutes les étapes. L'on s'efforcera de mieux intégrer les projets du FENU à une approche commune à l'ensemble du système des Nations Unies afin d'éliminer la pauvreté.

B. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

24. L'appui fourni par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a été hautement apprécié et complète l'appui fourni par le PNUD, soit par l'entremise de l'Union des femmes lao, soit directement dans le cadre de projets spécifiquement conçus à l'intention des femmes. UNIFEM, par exemple, a aidé l'Union des femmes lao à évaluer l'impact spécifique sur les femmes du processus de réforme de l'économie nationale. Les futurs projets d'UNIFEM seront mieux intégrés aux projets et aux programmes du PNUD.

C. Programme de renforcement des capacités de gestion

25. A mesure que le processus de réforme économique a commencé d'avancer, il est apparu que le pays pourrait progresser davantage si le secteur des services publics était mieux équipé. Le gouvernement ayant demandé une assistance pour organiser un programme de réforme de l'administration publique, le PNUD a formulé à cette fin un projet (LAO/92/006) financé au titre du CIP. Un projet complémentaire (LAO/92/506) est mené grâce à un financement du Programme de renforcement des capacités de gestion du PNUD. Ces initiatives ont déjà eu un impact considérable et, de même que l'assistance fournie dans le domaine de la gestion économique, font partie intégrante des efforts qui sont faits pour

améliorer les structures insitutionnelles du pays. D'autres projets et activités menés dans le pays bénéficient également d'un soutien du Programme de renforcement des capacités de gestion.

D. Ressources spéciales du Programme

26. Les ressources spéciales du Programme (RSP), administrées par le Siège du PNUD, ont servi à : a) appuyer l'organisation de la cinquième table ronde; b) renforcer la modalité de l'exécution nationale; et c) promouvoir des initiatives allant dans le sens du développement humain durable.

VII. QUESTIONS OPERATIONNELLES

A. L'approche-programme

27. Le PNUD s'est employé à appliquer une approche-programme plus claire dans trois domaines d'activité prioritaires prévus par le cinquième programme du pays. Toutefois, par suite, entre autres, du grand nombre de projets reportés du quatrième cycle, il a subsisté un grand nombre de projets indépendants. La plupart des projets reportés ont été formulés pendant le quatrième cycle mais ont été approuvés et exécutés dans le cadre du cinquième programme.

28. Comme le développement dans le pays est très directement orienté vers des projets, le PNUD collabore étroitement avec le gouvernement pour appliquer l'approche-programme dans tous les cas où cela est possible et pour le convaincre des avantages que présente cette formule. Les sept priorités du développement que vient d'approuver le gouvernement ont été une occasion d'appliquer l'approche-programme à la planification du développement et de mieux cibler la coopération.

B. Gestion et exécution des projets

29. Les problèmes d'exécution relevés lors de l'examen à mi-parcours ont tenu notamment à des calendriers trop serrés étant donné le rythme auquel les projets sont exécutés dans le pays, les capacités nationales des organismes nationaux de contrepartie, l'absence de budget national et une coordination difficile, sur le plan technique, entre les organismes du gouvernement central et les provinces, d'une part, et les techniciens affectés aux projets. Un autre problème a tenu à l'absence de normes, aux échelons national et provincial, en matière d'appels d'offres, de soumissions et d'évaluations techniques. La centralisation des structures de gestion du gouvernement a également ralenti l'exécution des projets, encore que des mesures de décentralisation aient été prises à cet égard. En outre, quelques ministères se sont plaints de la lenteur inacceptable avec laquelle le PNUD avait fourni des informations à jour sur les budgets des projets.

30. Les principaux problèmes de gestion des projets identifiés lors de l'examen à mi-parcours ont tenu aux budgets des organismes de contrepartie, à l'efficacité des experts internationaux affectés à la coopération technique et à la qualité ou la compétence du personnel de contrepartie. L'insuffisance des crédits ouverts aux budgets des organismes de contrepartie au titre des dépenses de fonctionnement a affecté nombre des projets appuyés par le PNUD. L'insuffisance de ces budgets risque de compromettre la pérennité des résultats

des projets et d'empêcher le gouvernement de prendre efficacement en charge les projets financés par le PNUD. Aussi a-t-il été recommandé dans le document commun de synthèse que les budgets des organismes de contrepartie couvrent l'ensemble des dépenses d'administration et des coûts opérationnels des projets, tandis que le financement du PNUD porterait spécifiquement sur les activités de coopération technique.

31. Le manque de personnel de contrepartie qualifié a aussi compliqué la gestion des projets. Des efforts considérables ont été déployés pour former et perfectionner les personnels du gouvernement à tous les niveaux. Le personnel national qualifié demeure cependant insuffisant, problème qui a également entravé la formation en cours d'emploi dispensée par les experts et les consultants fournis par le PNUD et qui a conduit à affecter ou à muter soudainement les agents formés à des postes sans rapport avec leur formation. Une attention accrue sera désormais accordée au transfert des compétences, particulièrement dans le domaine de la gestion des projets, par exemple entre les conseillers techniques principaux du PNUD et les directeurs nationaux de projets. Lorsque ces derniers seront pleinement capables de s'acquitter de leur tâche, l'on cessera dès que possible d'affecter des conseillers techniques principaux à l'exécution des projets, et leurs services seront remplacés par des missions de suivi ou de formation de courte durée d'experts étrangers. Afin d'éviter les problèmes qui se posent lorsque les experts internationaux comprennent mal la situation qui règne dans le pays et ses structures administratives, il a été suggéré que le Comité de la planification et de la coopération et le PNUD veillent à ce que tous les experts et consultants recrutés pour des périodes de longue durée soient informés de tous les aspects de l'organisation et de l'administration gouvernementales.

32. Les organismes des Nations Unies n'ont pas toujours réussi à identifier des experts, ni même des conseillers techniques principaux, appropriés ni à mener à bien comme il convient les formalités de recrutement et d'agrément requises. Il y a souvent eu des retards dans le recrutement des experts étrangers par suite, principalement, de la difficulté qu'il y a eu à obtenir l'agrément du gouvernement et à obtenir des visas de l'ambassade du pays à Bangkok (Thaïlande). Il a été convenu que le gouvernement, notamment par le biais du Comité de la planification et de la coopération et du Ministère des affaires étrangères, et le PNUD, au nom des organismes des Nations Unies, établiraient un groupe de travail chargé de passer en revue les procédures d'agrément et de délivrance des visas aux experts de la coopération technique afin d'accélérer les formalités, normalement en établissant des formulaires de demande normalisés.

33. Une autre série de problèmes de gestion et d'exécution des projets a tenu à l'insuffisance des salaires versés par le gouvernement et à l'absence d'uniformité dans la rémunération du personnel des projets financés par des donateurs extérieurs. Le PNUD et le Comité de la planification et de la coopération sont convenus de revoir la question des indemnités journalières de subsistance du personnel national afin d'établir une politique uniforme qui s'appliquerait à tous les projets de coopération technique réalisés en République démocratique populaire lao. Le gouvernement s'est engagé à redoubler d'efforts pour régler les problèmes rencontrés, par exemple retards dans

l'exécution des projets, nécessité de trouver d'autres sources de financement, difficultés de coordination sur le plan interne et autres problèmes connexes.

C. Suivi et évaluation

34. Une attention accrue sera accordée au suivi et à l'évaluation des activités entreprises dans le cadre du programme, qui sont actuellement assurés conformément aux politiques et procédures normales du PNUD. D'une façon générale, l'on aura davantage recours aux examens tripartites comme instrument de gestion des projets et comme moyen d'évaluation de leur impact, et ces examens seront mieux préparés et l'on suivra de près l'application des décisions convenues à cette occasion. Des ressources supplémentaires seront dégagées (notamment dans le cadre de la modalité des SAT-2) pour évaluer conjointement l'ensemble de la coopération fournie par le PNUD pour déterminer comment celle-ci aide le gouvernement à atteindre les objectifs assignés à ses programmes. Dans ce contexte, il a été convenu qu'il serait mis en place un service solide, indépendant et professionnellement compétent pour suivre et évaluer les résultats et l'impact des projets réalisés dans le pays avec un financement de l'extérieur dans le contexte soit des activités du Comité de la planification et de la coordination, soit d'une formation à l'intention du secteur privé et des ONG.

35. Faute de données de référence solides dans le domaine socio-économique, il sera extrêmement difficile pour le PNUD et pour le gouvernement de formuler et d'appliquer une solide stratégie de développement humain durable. Aussi a-t-il été proposé que les organes des Nations Unies qui s'occupent du développement s'emploient plus activement à rassembler systématiquement des données sur les programmes, et particulièrement des données socio-économiques, et à collaborer avec leurs homologues du gouvernement pour les analyser. Il sera également établi des indicateurs de performance spécifiques pour toutes les activités financées par le PNUD, et l'on s'efforcera de définir plus spécifiquement les produits attendus des projets afin de faciliter le suivi et l'évaluation des activités de coopération technique du PNUD ainsi que l'impact et l'efficacité de ces activités. Les indicateurs de performance permettront aussi de mesurer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs spécifiques des projets et permettront de tirer de l'expérience acquise des enseignements précieux pour les activités futures.

36. Indépendamment du processus d'examen à mi-parcours, il n'existe aucun processus d'examen formel du programme du pays. Lors de la réunion d'examen à mi-parcours, il a été convenu d'organiser chaque année des réunions conjointes d'examen à l'occasion desquelles l'on pourrait analyser les questions liées à l'exécution des projets appuyés par le PNUD, ainsi que des questions plus générales comme les priorités et les besoins nouveaux en matière de développement et les nouvelles approches à suivre dans ce domaine, notamment en vue de promouvoir le DDH.

VIII. MODALITES D'EXECUTION

37. Le cinquième programme fait une large place à la gestion nationale des projets et des programmes réalisés dans le pays avec une assistance du PNUD et prévoit à cette fin un appui en matière de formation et de renforcement des capacités nationales. En février 1995, 11 projets du PNUD faisaient l'objet

/...

d'une exécution nationale, et le pourcentage des projets qui sont soumis à cette modalité soutient donc favorablement la comparaison avec ceux qui sont enregistrés dans d'autres pays de la région. Dans l'ensemble, l'introduction de la modalité de l'exécution nationale a suscité un engagement plus direct des pouvoirs publics dans la réalisation du programme du pays et une plus grande participation des agents gouvernementaux à l'adoption des décisions relatives à la gestion et à l'administration financière des projets.

38. Comme l'exécution nationale des projets financés par le PNUD est la modalité privilégiée par le gouvernement, le PNUD collabore étroitement avec ce dernier pour continuer à renforcer ses capacités de formulation, d'exécution et de suivi des projets et d'établissement de rapports, et notamment des rapports financiers et des états comptables. A cet égard, une formation appropriée aux procédures opérationnelles que suppose l'exécution nationale est organisée à l'intention des directeurs nationaux de projets et d'autres hauts fonctionnaires. Il a également été recruté des nationaux qualifiés dans le cadre du Programme de Volontaires des Nations Unies, pour la réalisation de projets de développement communautaire. La modalité des SAT-2 s'est avérée être une source de financement et de compétences à la fois utile et accessible pour l'organisation d'activités de financement dans le cadre des projets.

IX. COORDINATION DE L'AIDE ET MOBILISATION DES RESSOURCES

39. Le PNUD continue de jouer un rôle central en aidant le gouvernement à coordonner l'assistance et en dégagant un consensus parmi la communauté des donateurs sur les questions les plus importantes. Le PNUD a aidé le gouvernement à mettre au point un système de programmation et de suivi de l'assistance, de rapports et de coordination d'ensemble relié à un mécanisme plus large de planification indicative, de programmation des investissements publics, de budgétisation annuelle et de gestion des dépenses. Une assistance a également été fournie pour l'organisation de réunions d'examen sectorielles. Le PNUD continue de préparer le rapport annuel sur la coopération pour le développement, et il a aidé le gouvernement à préparer la cinquième table ronde qui s'est tenue à Genève en juin 1994. Enfin, le PNUD a aidé le gouvernement à organiser une réunion consacrée à l'application des décisions prises lors de la table ronde, qui s'est tenue à Ventiane en septembre 1995.

40. L'on a constaté lors de l'examen à mi-parcours que la capacité du gouvernement d'identifier, de formuler, d'évaluer et d'exécuter des projets de développement devrait continuer d'être renforcée si l'on voulait que le pays puisse mener à bien son ambitieux programme d'investissements publics et absorber l'importante coopération extérieure promise lors de la cinquième table ronde.

41. Lors de la réunion d'examen à mi-parcours, il a été convenu que les préparatifs de la sixième table ronde, prévue pour la mi-1996, devraient commencer plutôt que cela n'avait été le cas pour la cinquième et que l'avant-projet des documents qui seraient soumis à la table ronde devrait être préparé par les soins du Comité de la planification et de la coordination, en langue lao, de manière à maximiser l'engagement du gouvernement dans le processus.

42. Les participants à la réunion d'examen à mi-parcours sont convenus que la décision qui avait été prise en 1994 de créer le Comité de gestion de l'aide

extérieure (décret No 163/PM) contribuerait à une meilleure coordination de l'assistance sous la direction du gouvernement. Le rôle central qui incombait au Comité de la planification et de la coordination s'agissant de mieux coordonner la coopération extérieure pour la mettre au service des priorités et des besoins nationaux a été relevé, et les donateurs ont à nouveau demandé au gouvernement des éclaircissements sur la répartition spécifique des rôles et des responsabilités et sur les procédures opérationnelles auxquelles donnerait lieu le décret en question.

43. En outre, il a été recommandé de continuer à renforcer le rôle joué par le PNUD en matière de coordination de l'aide et de mobilisation des ressources; en outre, le PNUD devrait continuer de conseiller le gouvernement et de l'aider à définir les priorités de la coopération extérieure et à mobiliser des ressources pour l'exécution des principaux programmes nationaux.

Annexe

ETAT FINANCIER RECAPITULATIF

I. RESSOURCES

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
A. <u>Ressources disponibles</u>		
CIP	23 767 000 a/	
Montant estimatif des participations aux coûts	<u>4 279 639</u>	
Total		<u>28 046 839</u>
B. <u>Engagements</u>		
<u>Budgets-programmes/projets approuvés b/</u>		
CIP approuvés et affectés	20 750 264	
CIP approuvés et non affectés	<u>662 500</u>	
Total partiel		21 412 764
Participation aux coûts approuvée et affectée	4 279 639	
Participation aux coûts approuvée et non affectée	<u>-</u>	
Total partiel		4 279 639
<u>Budgets-programmes/projets dans la filière</u>		
CIP	2 502 000	
Participation aux coûts	<u>-</u>	
Total partiel		<u>2 502 000</u>
Total		<u>28 194 403</u>
C. <u>Solde des ressources disponibles pour d'autres activités de programmation</u>		
CIP	-	(147 564)
Participation aux coûts	-	<u>-</u>
Solde des ressources disponibles		<u>(147 564) c/</u>

a/ A comparer avec le montant de 42 156 000 dollars qui à l'origine devait être alloué au CIP du cinquième cycle; la différence tient à la diminution de 30 % du montant du CIP et à un report négatif (emprunt) de 5 742 000 dollars du cycle de programmation antérieur.

b/ L'expression "approuvé et affecté" désigne les programmes et les projets qui ont été approuvés par le Comité d'action ou par le Comité d'examen des projets du bureau régional concerné et pour lesquels il existe des documents et des budgets détaillés dûment signés. Le terme "approuvé et non affecté" désigne le solde des fonds disponibles pour un programme ou un projet donné mais qui n'ont pas encore été inscrits aux rubriques budgétaires correspondantes.

c/ Ce chiffre représente le solde net disponible du CIP et des ressources provenant de la participation aux coûts plus le montant du financement conjoint des programmes moins le montant du financement approuvé et affecté/non affecté au titre du CIP et de la participation aux coûts moins le CIP et le montant de la participation aux coûts correspondant aux projets dans la filière.

II. MONTANTS PROPOSES (P) ET REELS (R) DES RESSOURCES ALLOUEES PAR DOMAINE D'ACTIVITE PRIORITAIRE a/
(En dollars des Etats-Unis)

Domaine d'activité prioritaire	CIP		Participation aux coûts		Total		Pourcentage des ressources totales	
	(P)	(R)	(P)	(R)	(P)	(R)	(P)	(R)
Atténuation de la pauvreté/développement humain	9 595	6 481	124	1 853	9 719	8 334	24	30
Développement de l'infrastructure physique	11 324	5 471	4 734	2 316	16 058	7 787	39	28
Réforme de la gestion économique et de l'administration	11 002	6 807	-	110	11 002	6 917	27	24
Quatrième programme	459	-	-	-	459	-	1	-
Appui aux programmes	1 826	-	-	-	1 826	-	4	-
Divers	2 255	5 156	-	-	2 255	5 156	5	18
Total	36 461	23 915	4 858	4 279	41 319	28 194	100	100

a/ Compte tenu de la réduction de 30 % des CIP du cinquième cycle.

III. ESTIMATION DE L'ASSISTANCE COMPLEMENTAIRE PROVENANT
D'AUTRES SOURCES

	<u>A la date de formulation du programme de pays</u>	<u>A la date de l'examen à mi-parcours</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Fonds administrés par le PNUD <u>a/</u>	13 042 000	13 042 000
Ressources provenant d'autres organismes des Nations Unies <u>b/</u>	-	1 270 000
Ressources ne provenant pas d'organismes des Nations Unies	-	-
Total	<u>13 042 000</u>	<u>14 312 000</u>

a/ Y compris les ressources provenant du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

b/ Y compris les ressources provenant du Programme de Partenaires pour le développement, des services nationaux de développement et des ressources spéciales du programme.
